



Yachting Club du Pays de Fontainebleau

Régate « LA PRIMO »

2^{ème} étape du championnat de Seine et Marne 2026 INQ/HAB



Dimanche 5 Avril 2026

<https://www.ycpf.fr>

Rue du Port de Valvins - 77210 AVON





AVIS DE COURSE Dimanche 5 AVRIL 2026

La **PRIMO 5B - Challenge N° 1 ind - osiris - inq**
Lieu : **Route De Port Valvins Avon 77210**
Autorité Organisatrice : **YCPF 77009**

Préambule - Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

1 REGLES - L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter série :
 - Dériveurs (L, M, F)
 - Quillardards (F15 - Starling ...)
 - OSIRIS hab (Corsaire-Edel-First-Rêve Clair ...)

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention compétition ou pratiquant

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile la licence Club FFVoile mention compétition valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription : Le 5 avril avant 10h00
- 8.3 Jour de course : Le 5 avril 2026
- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30
- 8.6 aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un plan d'eau agité, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Suivant disponibilité

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pour plus d'informations, contacter secretariat@ycpf.fr

Un pot de l'amitié sera servi à l'issue de la régata